



Sous l'égide de

Fondation  
de  
France

## **Recherche de prestataires pour l'accompagnement des porteurs de projets soutenus par la Fondation Afnic**

***Accord-cadre à bons de commande***

**Cahier des charges**

# *1. Présentation de la Fondation Afnic*

Créée en 1969, la Fondation de France est un organisme privé qui collecte et reçoit des dons et legs en faveur d'actions d'intérêt général, puis en assure la gestion et la redistribution.

Les mécènes peuvent financer, par un don ou par un legs, un programme d'action collective en faveur d'une cause déterminée ou laisser à la Fondation de France le soin de choisir l'affectation de leur libéralité.

La Fondation Afnic pour la Solidarité numérique, créée sous l'égide de la Fondation de France, a pour objet de soutenir le développement d'un internet solidaire, la formation et la sensibilisation à ses usages, par le soutien à des initiatives locales de solidarité numérique ainsi que des projets de recherche portant sur cette thématique. Le fonds dispose également d'un comité scientifique et d'orientation, dont l'objet est, sur la base de l'expertise de ses membres d'éclairer, orienter et le cas échéant évaluer l'impact des actions menées par le fonds.

Par le biais de subventions attribuées dans le cadre d'un appel à projets annuel, elle soutient des projets concrets qui favorisent une meilleure appropriation par tous de ces outils numériques pour ceux qui y ont le moins accès, comme les personnes âgées, les jeunes non diplômés ou les ménages à bas revenus.

## *2. Contexte de la consultation*

Chaque année, la Fondation Afnic soutient tous les ans une cinquantaine de projets.

Pour certains des projets subventionnés dans le cadre de ses appels à projets, la Fondation Afnic a identifié la nécessité de proposer un accompagnement pour garantir un plein succès des projets et répondre à des besoins identifiés au fur et à mesure du suivi des projets.

Ces besoins en accompagnement sont très divers et susceptibles d'intervenir à différentes phases du projet.

À titre indicatif, une liste des besoins des structures est fournie ci-dessous :

- Rédiger le cahier des charges d'un projet numérique
- Elaborer et piloter une stratégie de communication digitale
- Comprendre et découvrir les outils disponibles pour mettre en œuvre son projet numérique
- Définir ses besoins, les organiser en processus puis les retranscrire en cahier des charges
- Faciliter la relation avec les prestataires techniques
- Bénéficier d'une méthodologie de gestion de projet numérique
- Asseoir sa présence numérique (référencement, site internet, réseaux sociaux)
- Se faire accompagner dans la conduite du changement ...

## *3. Objet de la consultation*

Pour apporter l'accompagnement nécessaire aux structures, la Fondation Afnic recherche des prestataires qui pourraient accompagner les structures dans le renforcement de leur projet.

Les prestataires retenus dans le cadre de cette consultation sont susceptibles d'être sollicités pendant deux années, à compter la notification de la signature du contrat avec la Fondation de France.

## *4. Forme de l'accompagnement*

Cet accompagnement prendrait la forme d'un recours à une expertise externe en charge d'accompagner sous forme de journées de conseil la structure subventionnée par la Fondation Afnic.

L'appui des candidats retenus pourra se faire sous forme d'un accompagnement individuel, mais aussi sous forme de sessions collectives destinées à appuyer plusieurs structures, voire le couplage des deux modèles d'intervention.

Les interventions pourront se dérouler en présentiel ou à distance.

La Fondation Afnic définira en concertation avec la structure subventionnée le contenu de l'accompagnement nécessaire.

Parmi la liste des prestataires qu'elle aura retenus, la Fondation Afnic sélectionnera le prestataire le plus à même d'accompagner la structure : un bon de commande sera alors émis à l'attention de ce dernier.

## *5. Modalités d'accompagnement*

Les prestataires s'engagent à accompagner les structures désignées par la Fondation Afnic sur les éléments qui auront été définis en commun accord avec elle.

Le prestataire fournira des profils ayant obligatoirement les compétences et l'expertise reconnue.

Le prestataire devra fournir, à chaque fin d'accompagnement :

- Un compte-rendu de l'intervention effectuée auprès de la structure accompagnée
- Les livrables remis à la structure accompagnée – lesquels seront libre de droit.

## *6. Lieu d'exécution des prestations*

Les prestations se déroulent sur le site de la structure accompagnée ou dans les locaux du prestataire.

## *7. Informations à fournir pour la candidature*

Les dossiers de candidature devront comprendre les éléments suivants :

- Présentation du prestataire candidat
- Références du candidat en matière de suivi de projets de ce type
- Liste des intervenants salariés du prestataire
- CV des intervenants et expériences
- Prix journalier pour chaque intervenant proposé

## *8. Modalités financières*

Le prestataire doit s'engager sur une grille tarifaire selon le profil d'intervenants qu'il met à disposition des structures accompagnées.

Les prix du présent marché sont fermes, non actualisables et ne feront pas l'objet de variation.

Le prix formulé comprend les frais de déplacement et/ou d'hébergement pour toutes les réunions nécessaires à la réalisation des prestations.